

PLUI

Un registre de concertation est ouvert au public depuis le 12 mai 2017 dans toutes les mairies et au siège de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Chaque habitant est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire.

Aussi, il est possible d'adresser un courrier directement au Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées à l'adresse suivante : Hôtel de France, 2 place Royale 64000 PAU cedex et aux maires des communes membres, ou par courriel à concertation.plui @agglom-pau.fr.

+ pièces jointes : version 0 du PADDi du 16 mars 2017 débattu au conseil communautaire

+ synthèse ateliers PLUi